



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

A 24

Question orale n° 424

Texte de la question

M. Christian Vanneste souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'autoroute A 24. L'A 24 est toujours inscrite sur les documents d'aménagement du territoire. Notamment dans sa partie comprise entre l'A 25 et la frontière belge. Certes, la nécessité d'un doublement de l'A 1 et nécessaire, la desserte de Béthune et Amiens sont également nécessaires. En revanche, au sein de la métropole de Lille, un milieu urbain dense, cette autoroute serait un non-sens : il faut lui préférer une solution de contournement franco-belge. Cette décision devient urgente pour lever les contraintes qui pèsent sur les multiples projets métropolitains. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer l'état d'avancement et le calendrier prévisionnel de ce projet d'autoroute.

Texte de la réponse

PROJET DE CONSTRUCTION DE L'A 24

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Vanneste, pour exposer sa question, n° 424, relative au projet de construction de l'A 24.

M. Christian Vanneste. Madame la présidente, monsieur le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement et des transports et porte sur le projet d'autoroute A 24.

L'A 24 est toujours inscrite sur les documents d'aménagement du territoire au sud de l'A 25, et donc de l'agglomération lilloise. Il est probable que, dans certains cas, un tel projet ait sa nécessité, notamment pour les dessertes de Béthune et d'Amiens. En revanche, au sein de la métropole lilloise, dans un milieu urbain dense et résidentiel, une autoroute serait totalement absurde.

Errare humanum est, perseverare diabolicum. L'autoroute précédente, l'A 22, est déjà source de bien des nuisances : nous en sommes aujourd'hui à nous battre pour que soit interdit le doublement du trafic des poids lourds sur cette voie extrêmement dangereuse. Pour l'A 24, nous réclamons donc un contournement de l'agglomération lilloise dans le but d'améliorer l'environnement et la sécurité.

La traversée de la métropole lilloise serait en effet un non-sens et un danger.

Un non-sens, car la traversée des agglomérations par les autoroutes est aujourd'hui massivement rejetée - pensez à Lyon -, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de zones résidentielles sans aucune perspective d'installations économiques.

Un danger aussi. Pour l'environnement d'abord : nous avons déjà dû mener une longue bataille pour les murs antibruit le long de l'A 22. Pour la sécurité, ensuite, en raison de la confusion inopportune entre le trafic automobile de proximité et le trafic poids lourds de longs trajets, de l'Europe du Nord à l'Europe

du Sud.

Il faut donc lui préférer une solution de contournement franco-belge. Cette décision devient urgente pour lever les contraintes nombreuses qui pèsent sur les multiples projets métropolitains.

Je vous demande, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir m'indiquer l'état d'avancement et le calendrier prévisionnel de ce projet d'autoroute. Pouvez-vous, par ailleurs, nous donner l'assurance que le Gouvernement fera le choix d'un tracé de la future A 24 qui contourne la métropole lilloise, permettant ainsi à la communauté urbaine de Lille de modifier son PLU en ce sens ? Enfin, pouvez-vous me préciser où en sont les contacts du Gouvernement français avec les autorités belges pour que soit mis en place ce contournement franco-belge, que nous appelons dans notre jargon local le « Ring transfrontalier » ?

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat au transport et à la mer.

M. Dominique Bussereau, *secrétaire d'Etat aux transports et à la mer*. Monsieur le député Vanneste, c'est un sujet dont vous avez souvent entretenu Gilles de Robien et moi-même. Nous connaissons donc l'importance qu'il a pour les populations de votre région. Je sais également que vous entretenez un dialogue très approfondi avec une association dans votre circonscription sur ce thème et je ne doute pas que vous lui transmettez les éléments de réponse que je vais vous livrer, au nom du Gouvernement.

Le projet A 24, liaison entre Amiens, Lille et la Belgique, a pour ambition de répondre à plusieurs objectifs : premièrement, achever la grande tangentielle destinée à éviter l'Ile-de-France, déjà très encombrée ; deuxièmement, renforcer l'arrimage de la région Ile-de-France à la grande dorsale européenne ; troisièmement, ouvrir directement la métropole amiénoise et la Somme sur le réseau de villes du Nord - Pas-de-Calais, et notamment sur Lille et au-delà la Belgique ; quatrièmement, offrir, réciproquement, à la métropole lilloise et au bassin minier une seconde ouverture vers le Sud et l'Ouest ; enfin, et cela a toute son importance pour le Gouvernement auquel le Président de la République a donné des instructions très précises en ce domaine, contribuer aussi à l'amélioration des conditions de circulation et du niveau de sécurité sur le réseau routier.

La Commission nationale du débat public a décidé le 2 avril dernier l'ouverture d'un débat public sur ce projet. Ce débat devrait débiter en septembre prochain. Dans ce cadre, un large éventail de solutions sera analysé pour répondre à ces objectifs. Et, monsieur le député, nous nous tenons à votre disposition pour travailler avec vous et recueillir vos suggestions.

Ce débat portant principalement sur l'opportunité de la liaison autoroutière, dans une optique modale d'ensemble, il n'a pas pour vocation en principe de trancher entre des options de tracés. Même si ces questions ne pourront être tenues en dehors de la réflexion, étant donné l'importance des aspects environnementaux du projet, c'est aux étapes opérationnelles, portant plus spécifiquement sur les fuseaux de passage, qu'interviendra ce choix.

Au droit de l'agglomération lilloise, deux options principales de passage existent : la première restant en territoire français - et j'ai bien compris que cette option n'avait pas votre faveur -, la seconde se raccordant sur la RN 58 dite aussi « Ring » en territoire belge. Sachez que Gilles de Robien et moi-même avons d'ores et déjà pris des contacts avec nos homologues sur cette question et que nous y travaillons avec nos amis belges tant au niveau central qu'au niveau déconcentré.

Nous tiendrons particulièrement compte, monsieur Vanneste, de toutes vos objections et remarques en la matière. Par votre intermédiaire, nous pourrions en outre recueillir le sentiment des populations concernées par ces éventuels tracés, une fois le débat public achevé.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Monsieur le secrétaire d'Etat, je vous remercie de votre réponse qui ouvre des perspectives extrêmement positives. Le choix paraît d'autant plus clair que l'intérêt de l'autoroute est nul sur le plan économique. Par ailleurs, nous n'avons plus la place de réaliser une hypothétique seconde voie d'autoroute à l'intérieur de la métropole lilloise.

En revanche, nous sommes en train de travailler au sein de la communauté urbaine de Lille sur le concept de métropole transfrontalière. C'est pour nous l'occasion de développer des relations partenariales positives avec nos voisins et amis belges.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 424

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2003, page 4339

Réponse publiée le : 11 juin 2003, page 4905

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 9 juin 2003